



Le *COURRIER* municipal

Ville de Trois-Pistoles

Le 27 mai 2021

Numéro 2

Sommaire

- Élections municipales 2021 : serez-vous candidat ou candidate ?
- Les terrains du futur hôtel sont mis en vente
- Le grand retour de l'Héritage 1

SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL

14 juin
12 juillet
à 19 h 30

URGENCE 911

URGENCE VOIRIE
418 851-5403
24 heures sur 24

PRÉVENTION INCENDIE 418 851-2219

SITE WEB

www.ville-trois-pistoles.ca

FACEBOOK

www.facebook.com/VilledeTroisPistoles/

TÉLÉPHONE 418 851-1995

Pour enfin se sortir d'un désolant cycle de « dévitalisation » Un important programme d'aide financière ciblée pour Trois-Pistoles et cinq autres municipalités de la MRC des Basques

La Ville de Trois-Pistoles ainsi que les municipalités de Saint-Guy, Sainte-Françoise, Saint-Simon, Saint-Médard, et Sainte-Rita peuvent dès maintenant bénéficier d'un important programme d'aide financière ciblée mis en place par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec. En vertu de ce programme spécifique, ces six municipalités pourront se partager une somme de plus de 900 000 \$ dès l'année 2021-2022, montant qui sera renouvelable annuellement sur une période de cinq ans, afin d'identifier et de réaliser des projets leur permettant de se sortir d'un désolant cycle de « dévitalisation économique et démographique » qui a la dangereuse tendance à perdurer.

A la Ville de Trois-Pistoles, le maire Jean Pierre Rioux n'hésite pas à qualifier ce programme de « très positif et prometteur » pour le milieu, un tel soutien à la vitalisation ne pouvant être que bénéfique pour Trois-Pistoles comme pour l'ensemble de la MRC. C'est d'ailleurs à la MRC qu'est confiée la responsabilité d'encadrer le programme au plan régional, un comité à cet effet ayant déjà été mis sur pied, présidé par le préfet Bertin Denis et auquel font partie des représentants du Ministère et des six municipalités concernées. Une ressource professionnelle a aussi été affectée au dossier afin de coordonner l'ensemble des actions à poser, mandat qui a été confié à Philippe De Carufel. « Et nous devons agir promptement afin de respecter les échéanciers de la première année de l'entente », de souligner le maire de Trois-Pistoles.

Les buts et objectifs de ce

programme quinquennal de vitalisation sont clairement identifiés: permettre l'identification et la réalisation de projets qui permettront aux municipalités visées de retrouver le chemin de la vitalisation et ce, en augmentant leur richesse collective. « On parle ici de projets structurants qui auront un effet d'entraînement et une incidence directe sur un développement réel et tangible de nos milieux de vie », d'ajouter le maire Jean Pierre Rioux.

L'identification des six municipalités des Basques à titre de bénéficiaires du programme a été faite, nous explique-t-on, à partir de l'indice de vitalité économique de chacune, indice qui repose sur trois indicateurs précis et révélateurs de paramètres essentiels à la vitalité économique d'un territoire, soit: le marché du travail (taux de travailleurs âgés de 25 à 64 ans), le niveau de vie à l'intérieur d'une communauté (revenu médian de la population de 18 ans et plus) et le dynamisme démographique (taux d'accroissement annuel moyen de la population sur une période de cinq ans). Pour les besoins du présent programme, le Ministère a basé son évaluation sur les recensements de 2016 et de 2018, ce qui sous-entend que d'autres municipalités du territoire pourraient adhérer à la démarche lorsque les données pour l'année 2020 seront disponibles.

La mobilisation des élus-es et des administrations municipales doit donc leur permettre de faire face aux défis particuliers que représente la vitalisation des milieux concernés. Les projets à identifier et à mettre en œuvre doivent, en ce sens, répondre à des critères bien précis qui sont: créer de la ri-

chesse et développer l'économie locale, stabiliser et aussi redresser les indicateurs démographiques, notamment par la venue de nouveaux travailleurs, consolider et développer le sentiment d'appartenance et de fierté chez les jeunes, renforcer la capacité d'agir individuelle et collective dans une perspective d'épanouissement des personnes et de développement de la collectivité. « On se doit, chacun dans nos milieux, d'identifier des projets qui soient de qualité, pensés en fonction de ces critères et porteurs de développement » d'insister le maire de Trois-Pistoles.

Les élus et la direction générale de la Ville de Trois-Pistoles n'ont pas mis de temps à se mettre à table afin de s'investir du nouveau programme de vitalisation économique et démographique. Un premier « brassage d'idées » a ainsi permis de dégager des pistes d'action dont, en tête de liste, la conception d'un guide marketing de la Ville incluant l'embauche d'une ressource en développement pour sa mise en œuvre et une analyse très pointue des projets attractifs et de l'image de marque de Trois-Pistoles. D'autres projections figurent également sur cette liste dont, entre autres: la construction d'un centre communautaire et des congrès et celle d'un complexe hôtelier afin d'assurer une capacité d'hébergement dans le milieu, l'ajout d'un lieu d'hébergement pour la clientèle de l'École de langue française, l'instauration d'un programme de formation pour des besoins spécifiques en main-d'œuvre, le développement de places en garderie et divers projets de revitalisations urbaines notamment au parc de l'église.

Les prochaines élections municipales se tiendront en novembre prochain Pourquoi ne pas oser vous porter candidat ou candidate ?

Le 7 novembre prochain, la population de Trois-Pistoles sera invitée à participer à un exercice démocratique de la plus grande importance, celui de s'exprimer sur le choix d'un nouveau maire ou d'une nouvelle mairesse et de conseillers et conseillères qui veilleront à l'administration et au développement du milieu pour les quatre prochaines années. Et pourquoi ne pas vous porter vous-même candidat ou candidate à l'un ou l'autre des postes d'élu municipal ou inviter quelqu'un que vous connaissez à le faire? Vous avez le sens de la collectivité, l'écoute, le goût de l'engagement et une bonne capacité d'analyse? Vous détenez donc les qualités essentielles pour être un élu municipal. Rappelons que les élus municipaux sont des personnes actives dans leur communauté et qui contribuent au développement de celle-ci. Donc, si vous souhaitez mettre vos talents et vos connaissances au profit de votre ville, si vous aimez travailler pour le bien commun, si vous désirez faire valoir les intérêts de vos concitoyens et participer à la prise de décision, vous avez ce qu'il faut pour vous porter candidat ou candidate.

Les conditions pour être éligible

Certaines conditions légales doivent toutefois être remplies afin d'être éligible à poser sa candidature. Et celle qui sous-tend toutes les autres est de pouvoir être inscrit sur la liste électorale municipale. Pour avoir ce droit d'être inscrit sur la liste électorale municipale, il faut obligatoirement: être âgé de 18 ans ou plus en date du 7 novembre

2021; être citoyen canadien en date du 1^{er} septembre 2021; ne pas être sous curatelle le 1^{er} septembre 2021; ne pas avoir été reconnu coupable d'une manœuvre électorale frauduleuse depuis le 31 août 2016; ne pas être dans une situation d'inéligibilité en raison d'un emploi (comme être membre du personnel électoral ou être un employé municipal) ou en raison d'infraction à des lois du Québec ou du Canada; être domicilié sur le territoire municipal le 1^{er} septembre 2021 et au Québec depuis au moins six mois à cette date OU être propriétaire d'un immeuble ou occuper un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité depuis au moins un an le 1^{er} septembre 2021 (comme être propriétaire d'une résidence secondaire dont un chalet); résider sur le territoire de la municipalité, de façon continue ou non, depuis au moins un an le 1^{er} septembre 2021.

Un questionnement souvent exprimé par des personnes intéressées par l'engagement municipal porte sur le concept de conflit d'intérêt. « Il arrive souvent qu'on me pose ce genre d'interrogations toujours très pertinentes et il faut reconnaître que le concept même de conflit d'intérêt comporte nombre de détails parfois difficiles à interpréter », nous confirme le maire sortant à la Ville de Trois-Pistoles, monsieur Jean Pierre Rioux. Le conseil le plus sage qui peut être donné à ce chapitre est de s'informer directement auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. Au bureau de Rimouski du Ministère, on peut joindre le spécialiste de ces questions, Me Denis Côté, en compo-

sant le: 418 727 3629 *80104 ou denis.cote@mamh.gouv.qc.ca.

Le monde municipal a besoin de femmes et de jeunes

La gent féminine et les jeunes sont particulièrement sollicités en prévision des élections municipales de novembre prochain. On rappelle notamment qu'à l'élection de 2017, on ne comptait que 18,9 % de femmes à la mairie des municipalités du Québec et seulement 34,5 % aux postes de conseillères municipales. Aux élections municipales de 2021, une présence accrue des femmes est souhaitée afin, notamment, d'éclairer les prises de décision en fonction des réalités différenciées des femmes et des hommes, de créer un équilibre entre la vision des femmes et des hommes et de contribuer à l'égalité entre les femmes et les hommes. Concernant les jeunes, on souhaite qu'ils fassent entendre la voix des nouvelles générations, qu'ils se fassent porteurs d'idées nouvelles et qu'ils deviennent des agents de changements.

Votre déclaration de candidature

Vous avez décidé de vivre l'expérience du monde municipal? Vous témoignez d'un intérêt certain pour des enjeux touchant l'environnement, l'aménagement et l'urbanisme, le développement économique local, le développement communautaire, les loisirs, la culture et autres dossiers spécifiques à votre milieu? Vous répondez aux conditions d'éligibilité? Il vous reste à dûment remplir votre déclaration de candidature et à vous assurer de la remettre à la présidence d'élection de la Ville de Trois-Pistoles **entre le 24 septembre et le 8 octobre au plus tard à 16 h 30.**

Coin Jean-Rioux/route 132

Les terrains du futur hôtel sont à vendre

Le promoteur David Duperron a officiellement confirmé au maire de la Ville de Trois-Pistoles sa décision de mettre en vente le terrain sur lequel il était projeté de construire un complexe hôtelier dans le secteur de la rue Jean-Rioux et de la route 132. Le maire Jean Pierre Rioux tient toutefois à préciser que cette mise en vente n'inclut pas la portion de terrain sur laquelle il est toujours prévu d'ériger le futur centre communautaire et de congrès.

En ce qui a trait au projet d'hôtel, la Ville ne peut qu'espérer que de nouveaux inves-

tisseurs privés attraperont la balle au bond et rendront concret ce projet d'un complexe hôtelier de 47 chambres. « Le promoteur David Duperron croit toujours en la faisabilité de ce projet et demeure disposé à partager toutes les informations inhérentes au projet avec les investisseurs qui se manifesteront », d'assurer le maire de Trois-Pistoles. Une affiche « à vendre » sera prochainement installée sur le site.

Mené conjointement par la MRC et la Ville de Trois-Pistoles, le projet de centre communautaire et de congrès est pour sa

part toujours sur les rails. De nouvelles demandes d'aide financière sont d'ailleurs acheminées aux différents paliers de gouvernement pour la réalisation de ce projet de quelque 3 millions de dollars pour lequel la MRC des Basques et la Ville de Trois-Pistoles ont déjà confirmé leur engagement financier respectif. Rappelons que ce centre regrouperait plusieurs services communautaires en plus d'offrir une capacité d'accueil de quelque 300 personnes pour la tenue de congrès, séminaires de formation et autres événements.

AVIS PUBLIC

Conformément à l'article 53.3 du *Règlement sur la qualité de l'eau potable* (chapitre Q-2, r. 40), nous vous informons que les cinq plus récents bilans annuels de la qualité de l'eau potable du réseau de

distribution de la ville de Trois-Pistoles sont disponibles.

Pour obtenir une copie de ces bilans, communiquez avec nous par téléphone au 418 851-1995 poste 0, ou par courriel à

adiminstration@ville-trois-pistoles.ca

Pascale Rioux, directrice générale et greffière adjointe

Services municipaux

Accès à la bibliothèque

Considérant le maintien de notre région en zone rouge, on vous rappelle que l'accès aux services de la bibliothèque demeure limité. Il est évidemment toujours possible de s'approvisionner en livres mais en respectant des consignes précises tant pour les commandes que pour les cueillettes. Ainsi, on doit commander ses prêts uniquement par téléphone (418 851-2374) ou par courriel (biblio@ville-trois-pistoles.ca).

Pour ce qui est de la cueillette, elle se fait sur rendez-vous seulement et à raison d'un seul usager à la fois dans la bibliothèque. Il faut attendre qu'on vous appelle pour pouvoir accéder à la bibliothèque. À noter qu'il est important de vous présenter à l'heure qui vous a été confirmée et qu'il est fortement recommandé que vous apportiez votre sac réutilisable pour prendre possession de vos prêts. Quant au retour des prêts, il se fait uniquement en utilisant la chute à livres.

Les prises de commandes et de cueil-

lettes s'effectuent uniquement aux heures d'ouverture du service, soit le mardi et le mercredi de 13 h à 17 h, le jeudi de 13 h à 17 h et de 18 h 30 à 20 h 30, le vendredi de 12 h 30 à 17 h et de 18 h 30 à 20 h 30 ainsi que le samedi de 9 h à 12 h. Une plage-horaire spéciale de cueillette est prévue le mardi de 10 h à 12 h afin d'accommoder les personnes plus à risque. Il faut en faire la demande au moment de votre commande.

Enfin, vous pouvez toujours accéder à votre dossier, que ce soit pour réserver, renouveler vos prêts ou consulter le catalogue de la bibliothèque à l'adresse suivante : <http://ibistro-bsl.reseaubiblio.ca>.

Séances publiques du conseil de ville

Considérant que les séances publiques sont maintenant présentées à huis clos et en vidéoconférence en raison de la pandémie de la COVID-19, consultez la **proposition d'ordre du jour** de la séance à venir, le vendredi précédent ladite séance, diffusée sur notre site Internet.

Le public peut adresser une ou des questions par courriel aux élus en écrivant à

l'adresse p.rioux@ville-trois-pistoles.ca avant 19 h 30 la journée de la séance.

Le lendemain de la séance, visionnez les **archives vidéos** sur notre site Internet, en appui aux **procès-verbaux**.

Cette procédure demeurera en vigueur tant que le pallier d'alerte de la région demeurera en rouge.

Accès aux services municipaux

Nos bureaux administratifs étant ouvert aux heures régulières, ils demeurent accessibles sur rendez-vous seulement. Le garage municipal ainsi que la caserne sont fermés au public, les ressources demeurent en poste et peuvent être jointes aux coordonnées habituelles.

Pour nous joindre, composez le 418 851-1995, poste 0 et laissez votre message ou écrivez-nous à administration@ville-trois-pistoles.ca.

Pour le paiement de factures ou de taxes, vous pouvez poster un chèque ou payer auprès de votre institution financière, au comptoir ou en ligne (voir la procédure pour Accès D sur notre site Internet).

Vous construisez ou rénovez?

Assurez-vous d'avoir votre permis ou certificat d'autorisation

Ce temps-ci de l'année est souvent propice à la réalisation de travaux de construction et/ou de rénovation. Pour cette raison, la Ville de Trois-Pistoles tient à porter à votre attention qu'en vertu du Règlement n° 594 relatif aux permis et certificats, quiconque désire réaliser des travaux de construction ou de rénovation tant extérieure qu'intérieure doit au préalable obtenir un permis ou un certificat d'autorisation émis par l'inspectrice des bâtiments à la Ville de Trois-Pistoles, en l'occurrence madame Valérie Brillant-Blais (par téléphone au 418 851-1995 poste 4251 ou par courriel à urbanisme@ville-trois-pistoles.ca)

Ce qu'il faut bien retenir, c'est que l'obtention, obligatoire, d'un permis ou d'un certificat d'autorisation doit faire l'objet d'une analyse de la part de l'inspectrice des bâtiments. Cette analyse, qui peut être d'une durée maximale de trente jours, vise à assurer que les travaux prévus seront réalisés dans le respect des différentes normes inscrites dans les règlements d'urbanisme

(règlements de zonage, de construction, de lotissement et autres). Il se peut donc que des documents soient exigés pour que le permis ou le certificat d'autorisation puisse être délivré. Pour savoir si les travaux que vous projetez effectuer sont régis par un ou des règlements municipaux, vous devez communiquer avec l'inspectrice des bâtiments Valérie Brillant-Blais.

Avis important dont il faut prendre bonne note: *sachez qu'une personne qui réalise sans permis ou sans certificat d'autorisation des travaux de construction ou de rénovation ne respectant pas les normes inscrites dans les règlements d'urbanisme de la municipalité ne pourra procéder à une demande de dérogation mineure qui aurait peut-être pu lui permettre de normaliser sa situation. Ainsi, cette personne pourrait se voir contrainte à modifier ou, le cas échéant, à démolir sa construction.*

Piscine

Avec la belle saison qui est à nos portes, plusieurs projettent d'installer une piscine

creusée, hors terre rigide ou gonflable, permanente ou démontable, peut-être même un spa. Pour que votre projet devienne réalité, il est nécessaire d'obtenir un permis émis par notre inspectrice des bâtiments, madame Valérie Brillant-Blais. Comme certaines informations sont requises pour traiter votre demande, remplissez le formulaire disponible sur notre site Internet dans la section urbanisme, et transmettez-le par courriel à urbanisme@ville-trois-pistoles.ca.

Vous vous assurerez ainsi d'installer sécuritairement votre équipement et en plus, vous sauvez sûrement du temps dans le traitement de votre demande!

Retrait des abris temporaires

Pour ceux et celles qui en font l'usage en période hivernale, rappelons que les abris temporaires doivent être retirés au début mai. Si ce n'est pas déjà fait, voyez-y sans tarder!

La Ville souligne l'excellent travail de Benoit Rheault

La Ville de Trois-Pistoles tient à souligner l'excellent travail effectué par celui qui occupait jusqu'à tout récemment la fonction de greffier de la municipalité, monsieur Benoit Rheault. Ce dernier a

toujours su faire preuve d'un grand professionnalisme et d'un engagement de tous les instants au service de la population, que ce soit à la MRC des Basques comme à la Ville de Trois-Pistoles.

Toutes et tous lui souhaitent plein succès dans ses nouvelles fonctions à la municipalité de Notre-Dame-du-Portage.

Le grand retour du traversier l'Héritage 1

Le grand quai de Trois-Pistoles a retrouvé tous ses attributs au cours des derniers jours alors que son bâtiment emblématique a enfin fait entendre sa corne de brume pour marquer son retour. Le traversier l'Héritage 1 est en effet amarré à son lieu habituel depuis le 5 avril dernier en fin de journée et ce, après cinq longs mois en cale sèche et une hibernation à la marina de L'Isle-aux-Coudres. Ce grand retour de l'Héritage 1 apporte un baume sur une trop longue période marquée de crainte, d'incertitude et de déceptions. Le noble bâtiment maritime devient, en ce sens, un symbole fort de résilience, d'espoir d'un retour à davantage de normalité, de reprise en main de nos destinées. Son histoire même emprunte ce courant: son

existence et sa pérennité sont portées à bout de bras depuis plus de quarante ans par des gens engagés et déterminés qui auront mené joute politique par-dessus joute politique, affrontant les vents contraires avec espoir et aplomb, défiant les plus sombres scénarios et parvenant à créer des embellies à travers les pires ressacs.

Son histoire récente est également marquée du double signe de la résilience et de l'attachement. Ainsi, le mouvement citoyen *Sauvons l'Héritage* aura-t-il permis d'assister à l'émergence d'une nouvelle génération se portant à la défense de ce service public, jeunes femmes et jeunes hommes qui, pour la plupart, n'étaient pas encore nés il y a quarante ans. Encore une fois, la lutte n'aura pas été vaine, les auto-

rités gouvernementales débloquant une aide financière directe de 4,9 M \$ pour la mise à niveau du navire et la reprise du service de la traverse.

Il y aura une saison de navigation 2021. Le grand quai reprendra vie. Pandémie oblige, certaines limitations seront en vigueur pour le service régulier de la traverse. Ainsi, il faudra obligatoirement réserver, même pour les traverses piétonnes. Mais ne vous en privez surtout pas.

Information touristique

Autre nouveauté cette année: Tourisme les Basques prendra d'assaut le quai puisqu'un préposé à l'information touristique sera principalement basé au bureau de la CNB et même sous le gazebo du quai et ce, à compter de la fin juin.

Les brèves de l'hôtel de ville

Opération « élagage » d'Hydro-Québec

Dans le but d'assurer la sécurité du public, de minimiser les risques de pannes et de garantir le bon fonctionnement de son réseau électrique, Hydro-Québec confirme qu'elle mènera une opération « élagage » consistant à créer une distance de dégagement entre ses lignes électriques et la végétation à proximité de son réseau de distribution. C'est au cours des mois de juin à décembre prochain que l'entrepreneur chargé de cette tâche effectuera des travaux d'élagage, de déboisement et d'abattage sur le territoire de la MRC des Basques dont à Trois-Pistoles.

Les citoyens désirant obtenir des précisions au sujet de cette opération peuvent consulter le site Internet d'Hydro-Québec ou s'adresser à son service à la clientèle au 1 888 385-7252. On peut également consulter la carte interactive indiquant les secteurs où ces travaux ont cours (www.hydroquebec.com/securite/lignes-distribution/degagement-fils

moyenne-tension).

Profitez de votre Écocentre

La population peut profiter des services de son Écocentre depuis le 14 avril dernier. Situé au 2, Route à Cœur, dans la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges, votre Écocentre est ouvert du mercredi au samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h pour toute la durée de la saison, soit jusqu'au 13 novembre prochain. On peut communiquer avec l'Écocentre des Basques en composant le 418 851-1366.

Par ailleurs, il apparaît pertinent de rappeler deux erreurs de tri qui se répètent souvent. Ainsi, prenez bonne note que les arbustes ainsi que les branches d'arbres et les tas de brindilles ne vont pas au bac brun, ces résidus devant plutôt être acheminés à l'Écocentre. Vos surplus de terre, de garnotte, de gravelle et de gravier sont tout autant indigestes pour votre bac brun, on doit plutôt en disposer dans le bac de déchets.

Un important rappel en prévention incendie

Avec l'arrivée des beaux jours, votre ser-

vice de protection contre les incendies tient à vous rappeler une règle incontournable: il est **interdit** de procéder au brûlage de branches et autres résidus verts. La solution qui s'impose: utilisez votre Écocentre pour disposer de ces résidus en toute légalité et en toute sécurité.

Aussi, le service de protection contre les incendies tient à rappeler aux personnes qui emménageront sous peu dans un nouveau logement ou une nouvelle résidence qu'il est de leur responsabilité d'installer ou de vérifier le bon fonctionnement des avertisseurs de fumée et de monoxyde de carbone. Et que si votre nouveau lieu de résidence est doté d'un système de chauffage autre qu'électrique, il faut dans ce cas prévoir obligatoirement l'ajout d'un extincteur portatif. Pour davantage d'informations sur les mesures préventives à mettre en place dans votre nouvelle demeure, n'hésitez pas à communiquer avec le préventionniste Denis Lauzier par téléphone au 418 851-1995 poste 4254 ou par courriel à d.lauzier@ville-trois-pistoles.ca.

La rue pour tous: prudence pour nos cyclistes et piétons!

En cette période printanière, où plusieurs en profitent pour prendre de belles balades en vélo ou encore pour arpenter à pied les rues du centre-ville, la prudence est de mise pour assurer la sécurité de tous les usagers. Aux auto-

mobiles, soyez vigilants et respectez les limites de vitesse en place, ainsi que les traverses piétonnières. Comme la priorité se doit d'être donnée aux piétons qui circulent sur nos artères, faisons preuve de courtoisie en tout temps! Avis

aux cyclistes: le port du casque et le respect du code de la route s'applique également à vous, c'est de votre sécurité dont il est question, alors voyez-y sans tarder!

Faites que chaque jour soit le Jour de la Terre

C'est le 22 avril dernier qu'on célébrait le Jour de la Terre. Pandémie oblige, plusieurs ont pu en oublier la date précise. Ce qui n'est pas une faute en soit puisque nous avons tous et toutes la latitude voulue pour faire en sorte que « chaque jour soit le Jour de la Terre ». La Coop Kayaks des îles a d'ailleurs

marqué le pas, le samedi 1^{er} mai, en tenant sa grande opération de nettoyage des berges à laquelle 21 contributeurs prenaient part.

La Coop Kayaks a donné l'exemple. À nous d'emboîter le pas. Ainsi, le comité Action VERT l'Avenir nous lance-t-il un défi: profiter de chacune de nos sorties en

plein air pour poser un geste de protection de notre environnement. Un geste tout simple: se munir d'un sac pour y déposer les déchets qu'on peut trouver le long de son parcours. Si chacun le fait, ça deviendra énorme. Et ce sera chaque jour le Jour de la Terre.